

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le quinze février à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 07 février 2017

Présents : BARBE C, MISTLER JM, PLATON M, PLANTON M,
Mmes LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, BEZIADE S, DARCOS ML

Absents excusés : PORTES JM, DAURIAN B, LESBEGUERIE T, RAIMAUT V.

Procuration : PORTES JM à BEZIADE S, DAURIAN B à DUPIOL JC, LESBEGUERIE T à DARCOS ML, RAIMAUT V à PLANTON M

Absent : DUBERGEY L

Secrétaire de séance : LAFARGUE Jocelyne

En préambule de la séance, les bénévoles de la bibliothèque font une présentation précise des actions qu'elles ont menées depuis l'ouverture de la structure.

La bibliothèque est un service public qui apporte un lien social avec les administrés. Depuis son inauguration le 15 février 2016, en présence de M GLEYZE, président du Conseil Départemental et Mme DEXPERT, vice-présidente, la structure a bien évolué. Les bénévoles ont animé plusieurs manifestations en faisant participer les administrés de la commune. En accord avec le corps enseignant, 42 enfants en petits groupes se rendent une fois par mois à la bibliothèque.

Elles ont bénéficié de formations auprès de la Bibliothèque de prêt de la Gironde. Elles comptent 93 adhérents, 551 visiteurs.

Elles énumèrent les activités qui seront proposées sur 2017 : animations avec des professionnels, repas au cercle avec présentation de livres, le 8/03 sur le thème de la journée de la femme avec court métrage et repas, 2/07 chorale enfants, intervention d'un groupe de Gospel pour une manifestation à Artiguevieille clôturée par un pique-nique, 10/09 portes ouvertes, 1/10 animation sur la vie économique à Cudos au 19^{ème} siècle sur l'ancienne voie ferrée.

Pour pouvoir mener à bien ces projets elles sollicitent des moyens financiers et matériels plus importants :

- ordinateur portable avec casque, lecteur CD
- 6 grilles de support pour de futures expositions (500 à 600 €)
- Aménagement pour l'exposition des livres dans la structure (300 à 1000 €)

Elles terminent en regrettant qu'il n'y ait pas plus de visites d'élus sur la structure. Elles profitent de l'occasion pour fêter les « un an » de fonctionnement et proposent au conseil municipal de devenir leur ambassadeur.

Elles expriment le souhait de pouvoir s'installer dans un local plus grand. Elles proposent au conseil de travailler sur ce projet pour mettre en évidence les besoins, et les aides financières.

M BARBE indique que le CAUE peut être utile dans cette étude.

M le maire remercie toutes les bénévoles et, avec l'accord du conseil, accepte le travail d'étude proposé par l'équipe de la bibliothèque.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme LAFARGUE Jocelyne est nommée secrétaire de séance.

I RETROCESSION DE PARCELLES

M le maire explique qu'en rapport au passage de l'autoroute A 65, la commune a été contactée par A 'LIENOR pour acquérir des délaissés de l'A65.

A'LIENOR, s'engage à vendre, à titre gracieux à la commune, les biens ci-dessous énumérés :

COMMUNE DE CUDOS									
SITUATION ACTUELLE				SITUATION FUTURE PROJETEE					
SECTION	N°	SUPERFICI		N° DU PLAN PARCELLAIRE	REF. CADASTRALES		DELAISSÉ		
					SECTION	NUMERO	SUPERFICI		
D	978	10322	m ²	09-38	D	978c	1408	m ²	
D	974	6955	m ²	09-37	D	974b	228	m ²	
D	955	15319	m ²	09-34	D	955b	2394	m ²	
D	952	708	m ²	09-14	D	952a	153	m ²	
D	960	8571	m ²	09-15	D	960a	673	m ²	
				09-32	D	960c	3819	m ²	
				09-17	D	949b	3110	m ²	
D	1011	1433	m ²	09-18	D	1011	1433	m ²	
D	906	5552	m ²	09-19	D	906a	119	m ²	
				09-20	D	906b	168	m ²	
D	961	3963	m ²	09-20	D	961b	1496	m ²	
D	1012	544	m ²	09-25	D	1012a	207	m ²	
D	957	986	m ²	09-33	D	957a	580	m ²	
D	969	2476	m ²	09-35	D	969a	576	m ²	
D	972	11083	m ²	09-36	D	972a	5311	m ²	
D	993	3298	m ²	09-39	D	993a	800	m ²	
D	994	599	m ²	09-40	D	994a	70	m ²	
D	1009	539	m ²	09-41	D	1009	539	m ²	
D	989	755	m ²	09-42	D	989	755	m ²	
D	988	981	m ²	09-43	D	988a	91	m ²	
D	997	729	m ²	09-44	D	997a	287	m ²	
D	1019	953	m ²	09-45	D	1019	953	m ²	
D	1017	1381	m ²	09-46	D	1017	1381	m ²	

D	991	951	m ²	09-47	D	991a	447	m ²
D	999	559	m ²	09-48	D	999	559	m ²
soit un total de							27557	m ²

Le transfert de propriétés ci-dessus énuméré s'effectuera le jour de la signature de l'acte administratif constatant la vente.

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Autorise M le maire à signer la promesse de vente présentée par A'LIENOR, pour un total de 27557 m²,

- Autorise M le maire à signer l'acte en la forme administrative.

Sur Cudos, les parcelles concernées correspondent à de la voirie en bordure de l'autoroute. Elles seront rétrocédées ultérieurement auprès de la Communauté de Communes du Bazadais.

II SALLE DES FÊTES

M le maire indique que l'aide parlementaire obtenue ne s'élève qu'à 5000 €.

L'autofinancement de la commune est porté à 24000 €.

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, M le maire évoque un nouveau système de chauffage : Installation d'une chaudière à granules sur plusieurs bâtiments. Cette étude est confiée au SIPHEM (Syndicat Interterritorial du Pays du Haut Entre-deux-Mers). Cet organisme apporte des aides quant à la mise en place de projets liés à l'économie d'énergie. La Communauté de communes du bazadais y adhère depuis le 1 janvier 2017. Il recherche des aides, étudie des projets, propose des études gratuites destinées aux particuliers et aux collectivités. Une étude similaire est en cours sur la commune de Bernos. L'étude portera sur le chauffage du cercle, du logement et de la salle des fêtes. Il est nécessaire de prévoir un local assez grand pour stocker la chaudière.

L'Avant-projet sommaire présenté par l'architecte prévoit un chauffage / climatisation. Mme SERES demande si l'on garde ce système, car à ce jour elle constate que la climatisation est mal employée.

Un représentant du SIPHEM viendra présenter son projet lors de la prochaine réunion du conseil.

III ECOLE

1° Sécurisation :

Suite à la circulaire du 25/11/2015, aux instructions des 22 décembre 2015 et 29 juillet 2016, le ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Intérieur ont défini un cadre pour l'ensemble des dispositifs concernant la sécurité des écoles. Cette sécurisation nécessite des moyens particuliers. Un abondement exceptionnel au niveau national a été décidé le 24/08/2016.

M le maire explique, que suite au PPMS présenté par Mme la directrice et étudié par un référent de la Gendarmerie, plusieurs points sont à revoir :

Pour l'incendie : Nos locaux constitués de 3 bâtiments indépendants distants de 5 m, ne sont pas reliés entre eux. Le système d'alarme n'est pas audible dans tous les bâtiments lors d'une alerte incendie. Afin de pouvoir évacuer l'école dans sa totalité, M le maire présente un devis de mise en conformité de l'alarme incendie type 4 avec système radio. Le coût du projet s'élève HT à 2 337 €

Pour l'intrusion :

- Alarme : M le maire présente le dispositif d'un système d'appels sans fil et discret pour des applications de sécurité permettant de donner l'alerte instantanément et en toute discrétion. Coût du projet 3 946 € HT ;

- Clôture : Le portail permettant d'accéder au stade est trop bas et facilement franchissable par des enfants ou tout autre individu. Il faut le rehausser ainsi qu'une partie de la barrière. Coût du devis 497 €.

- Vitrage : l'entrée principale de l'école se fait par le parking du stade et jouxte la RD 932. Le vitrage de l'ensemble des classes donne directement sur ces accès publics. La protection peut se faire avec la pose d'un film sur une hauteur de 2 m. Coût du projet 2 192 €.

RECAPITULATIF		(HT €)	
	INTRUSION	INCENDIE	
SYSTEME ALARME	3 946	2 337	
CLOTURE	497		
VITRAGE	2 192		
TOTAL	6 635	2 337	

Le coût total des travaux s'élève à 8972 € HT.

Une aide peut être demandée à l'Etat au titre du FIDP à hauteur de 80% du montant HT. Ouï le rapport de M le maire, le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- charge M le maire de solliciter une aide financière auprès de l'état au titre du FIDP pour le financement des travaux de mise en sécurité des bâtiments scolaires (maternelle et primaire).

- autorise M le maire à signer tout document nécessaire à l'instruction du dossier.

Monsieur le maire demande à la commission des bâtiments d'étudier les différentes solutions proposées dans les devis.

2) Travaux salle informatique.

Monsieur le maire rappelle le souhait de Mme la directrice concernant l'aménagement d'une partie de la salle des arts plastiques en salle d'informatique. Il rappelle que plusieurs ordinateurs ont été donnés à l'école par un lycée de Langon. Cette transaction est à l'initiative d'un parent d'élève professeur dans cet établissement. Tous ces appareils en parfait état de fonctionnement doivent être réinitialisés. Ils vont être équipés de nouveaux systèmes d'exploitation pour recevoir des programmes adaptés aux enfants de 3 à 12 ans.

D'autre part, Mme la directrice doit faire passer à chaque enfant du CM2, le brevet B2i attestant les compétences dans l'usage des techniques de l'information et de la communication.

Cette salle informatique sera mise à disposition de tous les enfants de l'école (maternelle et primaire).

Le coût du projet informatique s'élève hors taxe à 1760 €.

Une aide peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental, avec un coefficient social de 1.20 % supplémentaires.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- charge M le maire de solliciter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 %, avec application du coefficient social,
- autorise M le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

IV SDEEG

Dans leur mission de conseil en investissement, le SDEEG propose le changement de candélabres dans les éclairages publics du lotissement des « Jardins du Bourg ».

Deux modèles de lanternes sont proposés. Les élus retiennent le modèle BUZZ.

Le devis comprend :

- installation d'un éclairage à Artiguevieille : coût 1070.10 € HT
- changement de 6 candélabres dans le lotissement Allée des jardins 3857.70 € HT
- remplacement d'un candélabre, intersection route du Bilh : 771.35 € HT
- commande crépusculaire Béguerie : 256.80 € HT

Après discussion, le conseil retient uniquement les 6 candélabres à changer, ainsi que le remplacement du foyer 38, accidenté, pour un coût total de 4 629.05 € HT.

Pour Artiguevieille, il n'y aura pas d'éclairage.

M BARBE rappelle qu'il avait été convenu que M BARES, STE PROGEFIM devait, lors de la rétrocession du lotissement à la commune, mettre des candélabres identiques à ceux présents dans la commune.

OÙI le rapport, le conseil municipal :

- accepte le changement du candélabre accidenté,
- accepte de changer les 6 candélabres dans le lotissement du Jardin du Bourg, par des modèles BUZZ,
- charge M le maire de demander une participation à M BARES de la PROGEFIM, lotisseur du lotissement

V VOIRIE « Pont de Sarraute »

La passerelle est en place. Des aménagements non prévus ont dû être réalisés pour la pose et la circulation sur le chemin. Le devis s'élève à 4600 € HT, s'ajoutant aux 2900 € de la passerelle.

Ces travaux rentreront dans le dossier du FDAEC 2017, en complément des travaux de busage de « Larroudey ».

M BARBE explique les problèmes rencontrés : chemin déplacé, fossé appartenant au riverain
Le géomètre est intervenu bénévolement dans ce dossier.

VI CERCLE

Les gérants rencontrent des problèmes d'isolation au niveau des 2 portes d'entrée (bar et salle) et au niveau des vitrages des 2 fenêtres (bar et salle). Ils demandent également une isolation au-dessus de la salle.

M le maire présente 2 devis :

Plâtrerie du sud bazadais 1 913.18 €
SECRI 2 839.00 €

Ces travaux peuvent être financés dans le budget annexe du cercle.

Le conseil municipal demande d'autres devis comparatif pour le vitrage.

Où le rapport de M le maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation des travaux d'isolation et de changement de vitrage pour le cercle de Cudos.

VII PROJETS 2017

M le maire propose un ordre de priorité pour les travaux à réaliser en investissement 2017 :

1 SALLE DES FÊTES : coût global 343 448.58 €

Dépenses HT	Recettes (65%) maximum
158 781.75	
TRAVAUX globaux 343 448.58	CD, réserve parlementaire et DETR
	<u>Autofinancement 24 666.83 €</u>

2 Salle Informatique : coût global 5 019.20 HT€

Aménagement de la salle multi activité avec 16 appareils

Devis électrique	2 716.20 €
Devis câblage Informatique	1 760.00 €
	<u>Autofinancement 5 019.00 €</u>

3 Ecole mise en sécurité suite au PPMS coût global : 8972.00 €

Devis sécurité incendie	2 337 €
Devis intrusion PPMS (alarme, vitrage et clôture)	6 635 €
	<u>Autofinancement 8 972.00 €</u>

Busage fossé Larroudey coût : 11 054.64 €

Devis CDC	6 734.64 €
Devis PUM	4 320.00 €

Il manque à ce jour un devis pour la pose d'une dizaine de regards.

Autofinancement 11054.64 €

Le FDAEC 2017 s'appliquera sur les travaux de voirie (Sarraute et Larroudey)

Eglise St Jean : coût global 274 972.67 €

DEPENSES 274 972.67 € HT	RECETTES 142 578.41 €
	(CD, DRAC, CR)
	<u>Autofinancement 132 394.26€</u>

Les travaux de l'église sont repoussés à 2018.

M BARBE indique qu'il avait envisagé l'achat d'un Giro broyeur avec une capacité de broyage plus large afin de réduire le travail au sol par les agents.

VIII DEFIBRILLATEUR

Une formation pour 12 personnes est à prévoir :

En présence de M le maire :

- des élus responsables de la salle
- les présidents d'associations
- des agents communaux

IX QUESTIONS DIVERSES

1) Vente de bois

Des ventes de bois ont été faites auprès de particuliers :

- M DUNIE : 3 stères de chênes à 12 € (bois fait surplace par le particulier)
- SARL DELASSIS : 7 stères à 5.50 €TTC (coupe de boissur pied)

Ces coupes sont réalisées dans le cadre du nettoyage des chemins ruraux.

Où le rapport de M le maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la vente de bois :
 - M DUNIE pour 36 € (12 stères à 12 €)
 - SARL DELASSIS pour 38.50 (7 stères à 5 €HT)
- charge M le maire d'effectuer le nécessaire pour l'encaissement de ces ventes.

2) Départ retraite

Le départ à la retraite de M BELLOC Didier est prévu pour le 01/07/2018.

3)Résultat enquête Publique « Maugouvern »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2016 autorisant le déclassement d'une portion du chemin rural 7, « Maugouvern » en vue de son aliénation,

Vu l'arrêté du maire du 21 décembre 2016 qui a nommé un commissaire enquêteur,

Considérant que cette enquête s'est effectuée dans les conditions de totale régularité, du 16 janvier 2017 au 30 janvier 2017,

Considérant les conclusions et l'avis favorable rendus dans le rapport du commissaire enquêteur,

Après avoir entendu M le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de déclasser une portion du chemin rural 7, « Maugouvern » en vue de son aliénation,
- INDIQUE que les frais liés à l'opération (géomètre, commissaire enquêteur, insertion annonce légale, notaire) sont à la charge du demandeur.

- CHARGE M le maire d'informer le riverain et le demandeur des résultats de l'enquête,
- AUTORISE M le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du dossier.

3) *Logement de la poste*

Les locataires demandent l'autorisation de construire un appentis côté ouest du bâtiment. Ils prendront à leur charge le montage, mais demandent à la commune de fournir le matériel.

Ils proposent, également le changement de la porte d'entrée et le remplacement du vitrage pour une meilleure isolation.

Des devis seront proposés pour le prochain conseil.

4) *Ecole*

Effectif école pour la rentrée 2017/2018

Il y a un départ important de 16 élèves de CM2 en juin 2017.

Nous n'avons à ce jour que 4 inscriptions de PS, portant le nombre d'élèves pour la prochaine rentrée à 77. Pour l'immédiat pas de fermeture de classe, mais la décision sera revue en juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé la parole est confiée aux élus :

Mme BEZIADE : demande des retours sur la mise à disposition du broyeur auprès des administrés. A ce jour, il n'y a eu qu'une demande.

M PLANTON : signale des arbres sur le chemin communal au Syndic. En tant que responsable du Sporting Club, il demande si la commune peut fournir un paillason métallique pour mettre à l'entrée du club house.

Concernant le Club, M le maire demande si le jeune contrat d'avenir s'adapte bien. Le club est satisfait, répond M PLANTON.

M PLANTON : Suite au dernier état des lieux de la salle des fêtes, il demande si les 3 réparations indiquées ont été faites. A voir.

M MISTLER : signale des fils de téléphone lieu-dit « la Garpe » qui traînent : Un courrier sera fait à Mme HEUZE.

M BARBE : le nettoyage du chemin d'Artiguevieille N° 8 « Bidaou » est en cours : en prévision de l'ouverture de ce chemin (s'il y a vente de maisons).

Il signale qu'une clôture a été installée sur le chemin rural « Baraillet », par un riverain. Il lui sera demandé de la retirer.

Chemin de Laborde : Mme FAUQUET a vendu sa maison de « laborde » et n'a plus d'accès à ses parcelles boisées. Une autorisation de voirie est à demander auprès des services routiers du département pour la pose d'une buse afin d'accéder au CR 23 sur la RD12.

Il indique également une manifestation qui devrait avoir lieu à l'église d'Artiguevieille le 14/07/2017 dans le cadre des nuits atypiques, à la demande de Patrick LAVEAU, et en présence d'un artiste ;

MME LAFARGUE : demande si les tableaux ont été nettoyés.

Aucune moisissure constatée.

Fin de séance 23 h 45